

MONT-SAINTE-GENEVIEVE – Chapitre III

L'INDUSTRIE

Si la commune ne possède plus d'industrie à l'heure, à la révolution française le village possédait quelques industries de très peu d'importance, tels que : brasserie, moulin, usine sidérurgique et plus récemment charbonnage et dans le domaine de l'agriculture.

En l'absence des archives de la commune, voici les renseignements que j'ai pu récolter jusqu'à ce jour.

Brasserie

Avant la mise en application des lois de la république française, toutes les brasseries étaient banales au même titre d'ailleurs que les moulins à eau ou à vent.

L'origine de la bière se perd dans la plus haute antiquité. Elle paraît avoir été déjà une boisson favorite aux temps des pharaons. On peut voir au musée du Caire une statue d'un maître brasseur égyptien du nom de Nofer et qui vécut il y a cinq mille ans environ. Dans plusieurs somptueuses sépultures, on a retrouvé des cruches ayant contenu de la bière. Nos ancêtres consommaient de l'hydromel, c'est-à-dire un mélange d'eau et de miel. Ce serait les Celtes et les Gaulois qui étaient des consommateurs de ce qu'ils appelaient « Cerevisia » qu'on appela plus tard « Cervoise ». Depuis ces temps très reculés, l'homme a toujours cherché à s'améliorer. C'est pourquoi maintenant la bière se fabrique à base d'orge qui est une céréale non panifiable et qu'on utilise avec succès.

La première opération consiste à rendre solubles les amidons contenus dans la graine (maltage). On étale l'orge mouillé pendant 8 à 10 jours, ce qui a pour but de provoquer une germination contrôlée. Il passe ensuite dans une étuve qui arrête le processus de germination. Ce produit ainsi obtenu s'appelle malt ou touraille. Il est ensuite dégermé et moulu pour subir la deuxième opération que l'on appelle brassage. Le malt est plongé pendant deux heures dans l'eau bouillante pour la stérilisation et la destruction des enzymes en même temps que le houblon qui est un agent

d'aromatisation et de conservation. Ce serait le Roi Pépin le Bref qui aurait conseillé à Charlemagne l'utilisation du houblon, ce dernier portant un grand intérêt pour la brasserie. Sans aucun doute c'est le fait du hasard que ce roi Pépin le Bref est né à Jupille. Ce village qui est réputé actuellement pour une des plus importantes brasseries du pays.

On ajoute à ce brassin une quantité bien déterminée de levure qui transforme le sucre en CO₂ et provoque la fermentation. Après l'avoir filtrée, la bière est mise en fûts et refroidie au moins 24 heures. Elle est mise en bouteilles et peut dès lors être consommée. (Ceci est extrait du livre « Le Centre » par la chambre du commerce et de l'industrie 1930).

Si la bière est vendue généralement en bouteille, anciennement elle était mise dans des récipients. Dans les cafés on pouvait commander un canon. Cette mesure avait la contenance d'un huitième de litre, mesure qui n'est plus employée pour la bière de nos jours.

Le village de Mont Sainte-Geneviève posséda aussi une brasserie qui était située section A. n°385. Elle se trouvait donc dans les dépendances de la ferme de la Haute Bise, appartenant à Hulin Alexandre, cultivateur à Buvrines. Le locataire dans les années 1830 était Pierre François Rondeau. Cette ferme était occupée jusqu'à sa mort survenue le 3 novembre 1794 par Marie Magdeleine Culis qui était née à Strépy en l'an 1710. A sa mort c'est Dieudonné Rondeau qui lui succéda. Sans aucune confirmation, c'est ce dernier qui aurait inauguré la brasserie.

Cette brasserie occupait deux personnes dont un certain Meunier Benoni. D'après un recensement effectué le 26 novembre 1833, on employait comme matières premières 119 rasières d'orges (une rasière est une ancienne mesure de capacité pour les matières sèches et qui valait 50 litres environ) et 306 livres de houblon qui fournissait 238 barils de bière brune qui était consommée principalement dans la commune.

D'après les statistiques, l'orge employé coûtait 1.004 francs et le houblon 588 francs. Le prix de revient d'un baril était donc d'un peu plus de 6 francs 60 qui était revendu au prix de 12 francs 50. Le prix à la journée d'un ouvrier était de 1 franc 40.

C'était donc une toute petite brasserie puisque la chaudière ne contenait que 14 barils, la cuve maltière de la même capacité et un réfrigérant. On y faisait environ 20 brassins par année car le propriétaire la louait aux fermiers qui

faisaient brasser à leur compte avec leurs matières qu'ils livraient eux-mêmes.

Le village occupe une place très importante dans la culture du houblon puisque le recensement général du 15 octobre 1846 était de 11 ha 05 et en 1870 d'après P.C. Popp, 68 houblonnières étaient encore recensées pour une superficie totale de 8 ha 82 ares. Le houblon exige une terre lourde et très humide.

La récolte donnait lieu à certaines coutumes, c'est pour cette raison que les « Feuilletés Carnierois » ont publié en juillet 1975 une page consacrée à la culture du houblon. Elle fut écrite par Monsieur Gonzales Décamps, avocat, historien, chroniqueur et journaliste montais du 19^{ème} siècle. Voici la reproduction complète de cette page.

« Quand le houblon était mûr, on coupait la plante au pied, on arrachait la perche à la main ou avec une espèce de levier (tire pièrces). Avec la main, on poussait du bas vers le haut les tiges (ou cordes) de manière à ne pas abîmer les cônes (fleurs) et on les portait vers un local où avait lieu l' « èspillage » opération qui se faisait soit sur l'aire d'une grange, soit dans une place dans la maison. Les « spillleurs » ou « spillieuses », les femmes et les jeunes filles dominaient, étaient assis en ligne et cueillaient « les cloquettes » (fleurs) qu'ils jetaient à côté d'eux sur un « mont » que l'on nettoyait ensuite des feuilles qui s'étaient mélangées à la récolté. C'était faire le tri ou « baillet ».

L'èspillage se faisait sans grands frais car tous les voisins et voisines s'y employaient. Ils accouraient à l'èspillage comme à une fête, quand on avait dit « on èspille chez un tel » car de commun accord, on établissait une sorte de rôle d'èspillage dans les habitations de tel hameau. Cette opération se faisait d'ordinaire le soir à la lueur d'un crachet appendu au mur.

Inutile de dire que dans cette assemblée, on était loin de garder le silence : on y parlait de tout, des évènements du village et y défilait la chronique scandaleuse du lieu. La ménagère faisait distribuer de grandes jattes de café et des gouttes de genièvre pour les hommes.

A une heure avancée de la nuit, on retournait chez soi en s'éclairant d'une lanterne. Rien n'était plus curieux que d'apercevoir dans la nuit les points lumineux des falots perçant de tous côtés les ténèbres d'une nuit noire.

Le houblon « spillé » était porté aux séchoirs (toreilles) que quelques cultivateurs plus importants avaient installés. Le houblon attendait alors sur les greniers le moment de la « vertur » (le moment de pouvoir l'utiliser). »

Ce récit nous fait comprendre qu'en ces temps là, où la vie n'était pas toujours rose pour les habitants, ils prenaient le plaisir tout en travaillant et pour le bien-être de tous. Ce qui n'était peut être pas plus mal qu'à l'heure actuelle.

Moulin à vent

Si le moulin à eau existait depuis bien longtemps, les premiers moulins à vent furent construits vers le 12^{ème} siècle. Ceux-ci devaient suppléer ainsi au manque d'eau dans certaines régions. La force motrice du vent fut jusqu'à la révolution française considérée d'essence seigneuriale. Naturellement pour un rendement maximum, ils étaient construits très souvent sur des points culminants.

Avant la construction du moulin de Mont Sainte-Geneviève, les agriculteurs du village devaient se rendre sans les localités voisines. Faute de documents précis, les agriculteurs du village se rendaient au moulin à eau de Buvrines pour moudre leurs récoltes, mais ce moulin restait dans l'immobilité parfois très longtemps pour cause de manque d'eau surtout en été.

Dans le livre de A.M. Meunier, membre du Cercle de recherches archéologiques de Lobbes, sur l'énigme du moulin de Bienne-lez-Happart en 1773, il renseigne en page 22 un avis de requête des habitants de Mont-Sainte-Geneviève au conseil des Finances n° 4765 présentée par le curé et les villageois au début d'année 1773. Cet avis est expédié aux principaux officiers de la régie des douanes à Mons pour demander leur avis.

Le 6 mars 1773, deux employés de cette régie rédigent un mémoire : *« Nous estimons que le Conseil pourrait être servi d'accorder aux habitants de Mont- Sainte-Geneviève la permission de faire moudre leur grain au moulin de Lobbes, pays de Liège. Mais à chaque transport, il sera muni d'un acquit à caution, sujet au visa tant pour la sortie du grain que pour la rentrée de*

farine ». Cette procédure a été imaginée pour éviter les exportations frauduleuses de produits alimentaires vers l'étranger.

Cette requête fut signée le 6 mars 1773 sans doute par le frère Nicolas Delhaye qui était desserviteur de la paroisse en ces temps là.

Mais les agriculteurs n'étaient pas encouragés à franchir le Rabion avec leurs chars de blé pour se rendre au moulin de Lobbes. C'est pourquoi les habitants dans un plaidoyer pour un nouveau moulin à Bienne-lez-Happart en collaboration avec la commune de Merbes-Sainte-Marie ont fait la déclaration suivante : « *Les soussignés habitans du Mont Sainte-Geneviève ratifient la déclaration de l'utilité du rétablissement du moulin de Bienne-lez-Happart tant à cause de sa proximité, que pour éviter les incommodités des hivers en allant moudre aux villages voisins à cause de leur distance et mauvais chemins y aboutissants, faits audit Mont Sainte-Geneviève, le 5 may 1773* ».

Signé : François Boudart ; Jean Jacques Bury ; Jean Alexandre ; Joseph J. Michot ; Louis de Tournay ; Michel Féron ; P.M. Virlez ; Adrien Philippe ; Jacque Joseph Delhaye, Herman Féron ; François J. Delhaye ; Alexandre Bughin ; Jacques Michot. (Par A.M. Meunier page 66). Ce moulin a cessé ses activités vers la fin du 17^{ème} siècle.

Entre-temps un promoteur introduisit une demande pour construire à Buvrinnes un second moulin à eau mais on lui répondit que le moulin à vent compenserait le chômage du moulin à eau.

Comme on l'a vu en ces temps là, les moulins étaient d'essence seigneuriale, cette contrainte fut abolie à la révolution française. C'est la raison pour laquelle on vit le développement de l'énergie éolienne et la construction d'un moulin sur le territoire de la commune.

Dans un livre sur les moulins édité par le Cercle de Recherches archéologiques de Lobbes, en page 6, on rappelle que pendant tout un temps les fermiers d'Haumont ne durent plus risquer leurs chars et leurs précieux chargements dans les mauvais chemins qui étaient de règle à cette époque.

Dans son livre « Anderlues au fil du temps » tome II, page 196, Willy Guerlement a dénombré le nombre de moulins dans la province du Hainaut.

324 moulins à eau et 387 moulins à vent en 1833, 293 moulins à eau et 414 moulins à vent en 1846 et 292 moulins à eau et 265 moulins à vent en 1880.

Pour en revenir au moulin à vent de Mont-Sainte-Geneviève : il était construit à l'intersection de la rue des Hayettes et la rue Notre Dame de la bonne route, dans le plan Popp chemin du moulin et face au chemin vert. Il était cadastré section A., n° 384 pour une terre de 14 a 90, n° 385 le moulin à vent sur 2 a 50, n° 386 pour un jardin de 6 a 90 et du n° 387 pour la maison de 1 a 40, le tout appartenant à Druard, enfants Gabriel de Mont Sainte-Geneviève qui exploitait lui-même le moulin.

Ces débauches étaient seulement pour la commune et pour le voisinage. Il était construit en briques, il avait un tournant et deux paires de meules grises qui pouvaient être activées en même temps. On y moulait le froment, le seigle et l'escourgeon. La farine produite annuellement était d'environ 49.200 livres pour une valeur de 4.437 florins. (Renseignements aux archives communales du 6 mars 1830). L'usage du moulin se payait par une redevance proportionnelle appelée mouture, dont le taux était un vingtième du grain confié à l'huisine comme il était de règle en Hainaut. D'après une circulaire du 22 novembre 1827 du commissaire du district au bourgmestre on avait établi les prix à 60 cents pour le froment, 50 cents pour le seigle et 30 cents pour l'escourgeon. C'était le prix que le bourgmestre avait fixé en numéraire au meunier pour la mouture d'une rasière de grains. Ce moulin occupait deux ouvriers pour moudre et conduire le grain.

La date de sa construction ne m'est pas connue mais dans les archives de la cure de Mont-Sainte-Geneviève, reçues par Georges Sauvages, on trouve que le 26 juillet 1795, le meunier était Jacques Colpin, originaire de Saint Martin Rivière en Cambresis. On trouve également le 26 mai 1808 que le farinier était Noel Brulez né en 1778. Il décéda le 11 avril 1844 à 9 heure du matin. Il était donc âgé de 63 ans. L'acte du décès fut signé par le meunier Grégoire Michel Rondeau. On retrouve le nom de ce dernier, également dans la même profession en 1808.

Malheureusement aucun document n'existe plus, le plan Popp, dans 2 atlas cadastral parcellaire de la Belgique, commune de Mont-Sainte-Geneviève est le seul renseignement qui existe. Sur l'emplacement fut construit récemment un bâtiment appartenant à la famille Roosens.

Les forges

Les forges anciennement étaient installées au milieu des bois, car on y trouvait la matière nécessaire pour faire le charbon de bois donnant un combustible à chaleur régulière.

Sur le territoire de Mont Sainte-Geneviève est venu s'installer à Hourpes à la limite de Thuin une usine sidérurgique des plus performantes de la région à cette époque. D'après Madame Rassel professeur en science économique à l'Université de Mons, elle fut construite par le Liégeois De Moreau en 1738 tandis que « Défi nature » situe sa présence vers le milieu du 19^{ème} siècle et renseigne qu'un industriel anglais, Monsieur Bonnehill, se trouvait à la tête de cette entreprise.

C'était un haut fourneau à fondre le fer mû par une soufflerie à eau. C'est pourquoi Hourpes était l'endroit idéal étant entouré de bois nécessaire pour la bonne marche de l'entreprise et l'eau pour actionner la soufflerie était fournie par la Sambre. On pouvait trouver le minerai de fer dans environ 70 localités de l'Entre-Sambre et Meuse.

Dans un livre sur Mont-Sur-Marchienne, on trouve à titre de renseignement qu'il fallait de 500 à 600 kilos de charbon de bois pour obtenir 100 kilos de métal. On estime qu'un fourneau consommait 500 cordes de bois (la corde est une ancienne mesure de bois de chauffage équivalent à 2 voies ou 4 stères) et que 15 m³ de charbon nécessitait 43 stères de bois. D'après une note de Monsieur Bourguignon, la corde de bois façonnée coûtait 7 sous dans les années 1700, environ 24 sous en 1754 et 60 sous en 1790. (Le sou valant 5 centimes ou ène mastaque).

Les geuses du haut fourneau de Hourpes dans le comté du Hainaut devaient être transportées pour transformation à Monceau qui se trouvait dans la principauté de Liège. C'est pourquoi, d'après le centre de recherche historique, extrait d'un rapport sur le commerce du fer entre le comté du Hainaut et la principauté de Liège en 1744, que la dame De Moreau a demandé permission de faire transporter les geuses du fourneau qu'elle possédait à Hourbes (Hourpes sous Thuin) en Hainaut, à sa forge dite de

Monceau au Pays de Liège pour les faire réduire en barres. Elle rappelle dans sa représentation une ordonnance du 12 mai 1673 qui permettait le transport de fer en barres de la fabrique du Comté de Namur à la fenderie de Losses (à Marchienne-au-Pont) au pays de Liège sous un droit de 10 sous au mille pesant du fer en verges à sa rentrée. La suppléante offrait de payer 20 sous par mille pesant de ses fers en barres à la rentrée en Hainaut.

Le premier haut-fourneau au bois avait 7m 50 soufflé par une machine hydraulique de 16 chevaux-vapeur. On y fabriquait diverses machines dont des machines d'extraction de brevet anglais Edward pour les besoins intérieurs.

Dans les archives de l'Etat à Mons, les fourneaux de Gougnyes, Hourpes et Solre-Saint-Géry travaillaient 10 à 11 mois par an. (Sources Fonds Français, liasse 777, dossier « Mines de fer »).

Suite à une mutation dans « le pays de Charleroi » au 17^e et 18^e siècle sur les origines de la révolution industrielle en Belgique, on trouve à l'université libre de Bruxelles, institut de sociologie de Hasquin Hervé en 1971 en page 311 et 312 où figure les statistiques des importations et exportations du département de Charleroi qui fut imposée en 1759.

Le bureau principal de régie de Charleroi, chargé d'établir annuellement ces statistiques s'agrandit vers 1773 des bureaux d'Anderlues et de Mont-Sainte-Geneviève. (Source : Archives générales du Royaume, conseil des finances 2^o 4385. Cartes et plans. Inventaire manuscrit n^o 641).

Ce haut-fourneau passa ensuite d'après Madame Rassel à la famille d'Août (maîtres des forges à Fontaine-l'Evêque) qui le revend en 1802 à Silez (forges de Haine-Saint-Paul) et Hubert Lejeune (marchand de clous à Fontaine-l'Evêque). C'est ce dernier qui sollicite la concession des mines de fer de Berzée, Thy-le-Château et Gourdinne. En voici la teneur de cette demande d'après le centre de recherche historique.

Namur, le 16 mai 1826.

Les députés des Etats de la province de Namur, vu, avec le plan en triple, la pétition dont la teneur suit :

Nobles et très honorables Seigneurs.

Le soussigné Hubert Lejeune, maître des forges, domicilié à Fontaine-l'Evêque, prend la liberté de vous exposer très humblement que les mines de fer qu'il fait extraire depuis longtemps sur les territoires de Berzée, Thyl-le-Château et Gourdinne sont tellement utiles à l'alimentation de son fourneau de Hourpes, situé en la commune de Mont-Sainte-Geneviève, province de Hainaut, que depuis quatre ans il en a fait une consommation de plus de quatre milles aunes cubes (aune : ancienne mesure de longueur valant environ 1.188 m à Paris) que deux milles aunes cubes de ce minerai pourront à peine lui suffire par année, à dater de 1827, par la raison qu'il a contracté envers le gouvernement de Sa Majesté le roi des Pays-Bas, l'engagement de faire construire audit Hourpes un deuxième haut-fourneau qui sera alimenté par le coke ; qu'enfin par la situation de son établissement et de par la nature de ses produits qu'il doit nécessairement en retirer pour s'affranchir de toute concurrence étrangère, il vous supplie de lui accorder la concession des mines de fer gisantes sur les parties des territoires de Berzée, Thy-le-Château et Gourdinne.

Le minerai qu'il se propose de tirer est destinée à alimenter ses fourneaux de Hourpes et à être livré au commerce tel qu'il sera extrait du sein de la terre, et ce à concurrence et à un prix à désigner par l'administration.

Il se conformera en tout aux lois et règlements établis sur la matière. Le bois qu'il emploiera à ces travaux proviendra de la province de Namur. Il payera annuellement au propriétaire de la superficie cinq cents par bonnier. Il fera extraire cette mine par le moyen de puits et de galeries.

Il vous remet ci-joint pour prouver qu'il a les facultés requises pour faire extraire cette mine, des déclarations qui indiquent le montant de ce qu'il paie pour contribution foncière.

Il vous prie d'accueillir sa juste demande et d'agréer son respect.

Signé H. Lejeune

En consultant les archives de l'Etat à Mons, Fonds français, liasse 777, dossier « mines de fer » on peut constater que Lejeune de Fontaine-l'Evêque pour la situation de Mont-Sainte-Geneviève a un revenu imposable de 600 francs, la contribution foncière se chiffre à 76 francs 20 et un droit de patente de 21 francs 40.

D'un autre côté, cela est confirmé dans l'histoire économique du département de Jemappes (Annales du cercle archéologique de Mons de Darquenne Roger de 1962-1964 tome 65). On peut lire qu'il existait sous l'Empire 5 hauts fourneaux en Hainaut alimentés par les quelques mines de fer de la province, mais surtout par celles de l'Entre-Sambre et Meuse.

Situation : Mont-Sainte-Geneviève (Hourpes).

Propriétaire : Lejeune de Fontaine-l'Evêque.

Revenu imposable : 600 francs.

Contribution foncière : 76 francs 20.

Droit de patente : 21 francs 40.

Dans sa demande de concession, H. Lejeune nous apprend qu'un deuxième fourneau va fonctionner au coke qui serait beaucoup moins onéreux, surtout que les bois des environs s'épuisaient et que le charbon remplaçait favorablement le charbon de bois. On modernisa donc les hauts fourneaux de Hourpes et l'emploi du charbon de bois cessa vers 1825.

Encore de nos jours, on rencontre dans les parties dérodées de certains bois l'emplacement encore visible des aires de faudre marquée par un sol plus noir (faudeur était le fabricant du charbon de bois).

C'est grâce à un prêt accordé par Nicolas Warocqué en 1829 que H. Lejeune parvient à sauver ses établissements où il construit un haut fourneau au coke dont il avait reçu l'autorisation en 1826 et seulement mis en service en 1828.

A titre de renseignement voici par O.P. Gilbert le salaire de certains ouvriers. Un maître affineur 30 patards, le valet du maître affineur 20 patards, Le maître marteleur 28 patards, le valet du maître marteleur 20 patards, le goujat (manœuvre) ne percevait que 7 patards.

Le patard représentant une très petite somme. Pour ce faire une idée du revenu de ces ouvriers, voici une description des monnaies courantes en ces temps-là. Le pays de Liège avait une monnaie nationale, frappée conformément aux lois réglementaires de l'Empire dont il dépendait, à savoir : en or le ducat valant 8 florins et le ducaton ou florin d'or ; en argent le florin valant 20 sous, un liard nommé double èscalin (skelin) et la plaquette (blânuse), en cuivre, le sol (patard valant 4 liards 6 cent), le demi sol (demi patard), le liard (aidant) valant 1 ½ cent (ceci est tiré de l'histoire de Nalinnes, opuscule cité).

Les premières machines à vapeur furent installées à Hourpes. C'est ainsi que dans la revue industrielle de Charleroi du 17 juillet 1871, il est établi que dès 1828 au haut fourneau de Hourpes fut installé une machine à vapeur de 30 chevaux. On y fabriquait des machines à vapeur et des canons.

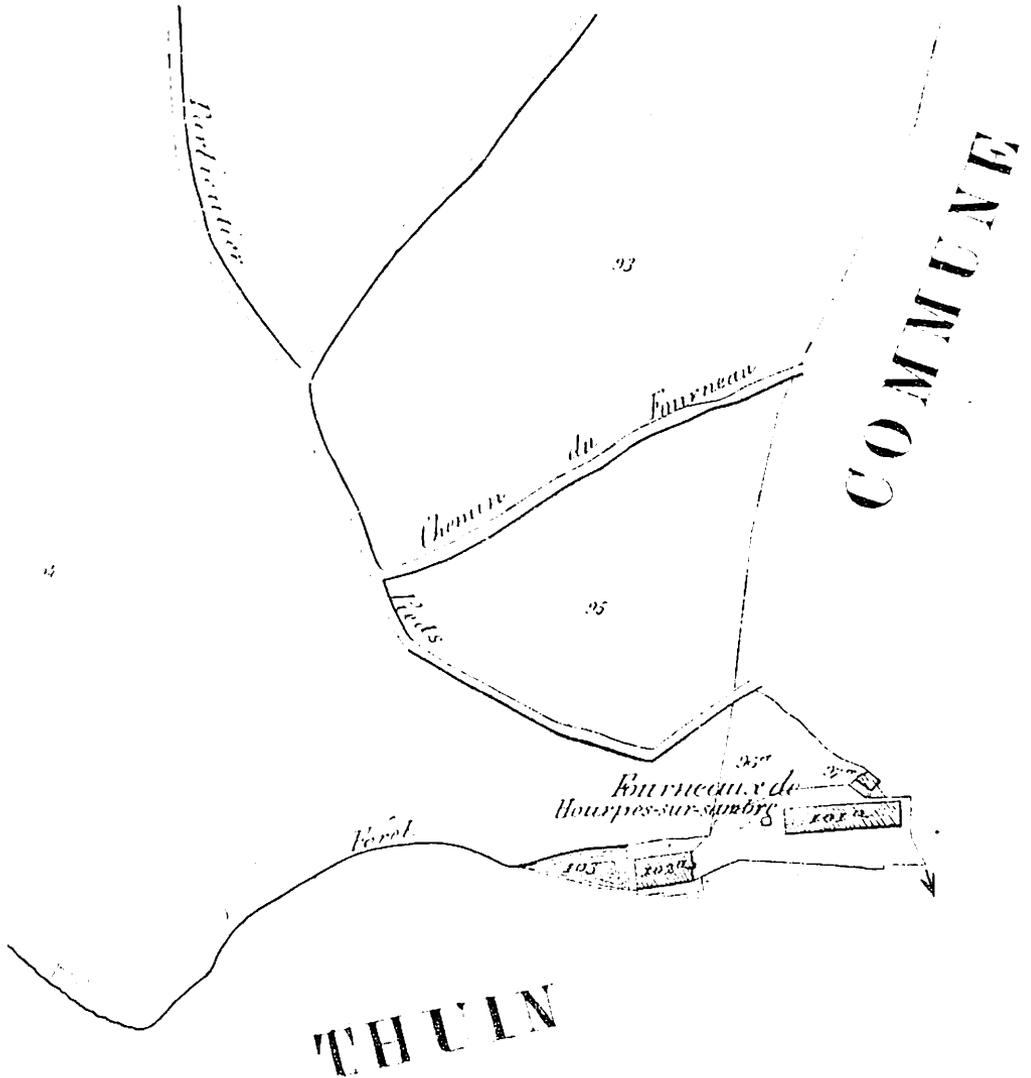
La société de Hourbes (Hourpes) fut fondée en 1827, le 29 novembre, pour une durée de 99 ans. A partir du 1^{er} décembre 1827, c'est Nicolas Warocqué qui prend la direction de l'usine, dont le principal actionnaire est J. Destombes qui était banquier à Mons (renseignements reçu de Madame Rassel).

Egalement dans une lettre de Delvaux et Willame, on trouve qu'en février 1828, Isidore Warocqué voulant acquérir 22 actions de Hourbes (Hourpes) et ne pouvant le faire en son nom demanda aux soussignés d'acheter à Lejeune de Fontaine-l'Evêque ces actions par une lettre datée du 18 février 1828. Le principal motif pour lequel il ne pouvait être fait au profit de Nicolas Warocqué : il était étranger à la société de Hourbes et d'après les statuts aucune vente d'actions ne pouvait s'effectuer dans les quatre années à dater de l'établissement de la société. En janvier 1831, ces titres furent retirés et les détenteurs confidentiels les lui ont remis. Décharge datée du 14 janvier 1831.

A titre de renseignements le 16 septembre 1831, le lingot de 1^{ère} qualité tenu à la disposition de la société générale est coté aux prix de 7 florins 56 (16 francs) les 100 kilos.

Nous avons vu que l'implantation du premier haut fourneau au charbon de bois était situé sur le territoire de Mont-Sainte-Geneviève. Les hauts fourneaux construits par la suite furent implantés sur le territoire de Thuin. C'est la raison pour laquelle dans les archives communales en date du 26

novembre 1833. le conseil communal envoie la statistique manufacturière du haut fourneau établi sur la commune à la régence de Thuin et cela d'après la déclaration du directeur. Par crainte de double emploi, plus rien ne sera mentionné pour Mont-Sainte-Geneviève.



Plan cadastral par P.C.Popp : Les fourneaux de Hourpes

Comme Hourpes était assez éloigné des centres, de tout moyen de locomotion et du mauvais état des routes, tout comme les charbonnages, on créa les corons. La société construisit des habitations pour le personnel occupé. L'énumération de ces constructions est reprise dans l'acte établi lors de l'établissement de la société. « Défi nature » dans un article « *A la recherche du patrimoine industriel disparu* » renseigne que ce serait la famille Bonnehill qui aurait fait construire le château vers 1887. Celui-ci avec quelques maisons, encore habitées sont les seuls témoins d'un passé sidérurgique important.



Château de Hourpes

A titre de renseignement, ce Monsieur Bonnehill était un industriel anglais. Ce qui explique peut-être la venue de spécialistes pour le montage de certaines machines. C'est ainsi que dans les archives communales du 24 février 1830 on retrouve une demande de remplacement de milice. Il s'agit

d'une demande de mutation de Jean Baptiste Hecq de Buvrines au profit d'un habitant de Mont-Sainte-Geneviève nommé Thomas Swif qui était le fils d'un anglais massacré l'année d'avant près de Hourpes et de Louisa Rebecca habitant le hameau de Hourpes. Cet anglais venu dans la région aurait rencontré l'âme sœur et aurait fondé une famille dans le hameau.

C'est en 1845 qu'interviennent des capitalistes français. Dans un acte public du 21 juillet 1846 (paru dans le Moniteur du 18 août 1846) passé par Maître Armand Pletain de Mons, renfermant les statuts de la société anonyme dite compagnie anonyme des hauts fourneaux de Hourpes-sur-Sambre et cela en présence des Sieurs Pierre Joseph Delvaux et Jean Baptiste Restieau demeurant au dit Mons, pris pour témoins.

L'acte avait été établi et enregistré le 22 juillet 1846 par Maître Emile Fould et son collègue devant Aimé Hector Joseph Dèstombes maître de forges, chevalier de la légion d'honneur, domicilié à Mons où il avait épousé le 18 octobre 1820 Célestine Dolez, la sœur de l'homme politique Dolez ; Monsieur Jean-François Laveissière, négociant, chevalier de la légion d'honneur, demeurant à Paris, rue de la Verrerie, n° 58 ; Monsieur Guillaume Félix Lavessière aussi négociant, demeurant à Paris, même rue et même numéro ; Monsieur Ernest David, négociant demeurant à Paris, rue de Braque, n° 3 ; Monsieur Alexandre Robert, affineur de métaux, demeurant à la Vilette, quai de la Marne, n° 36 ; Monsieur Pierre Labrousse, propriétaire, demeurant à Paris, allée des Veuves aux Champs Elysées, n° 15. Messieurs Lavassière, David, Robert et Labrousse agissant tant en leurs noms personnels qu'au nom et comme se portant fort et ayant à charge et pouvoir ainsi qu'ils le déclarent, de Messieurs Charles Placide et Prosper Letrange, ancien maître de forges, demeurant à Charleville (Ardennes) ci-devant et actuellement à Hourpes.

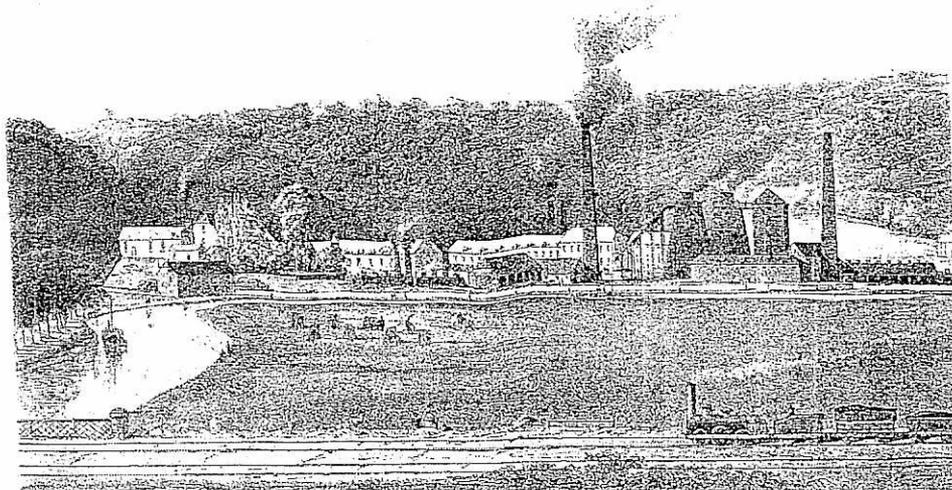
La durée de la société est fixée à 25 ans à partir de la date de l'ordonnance, elle pourra être dissoute en cas de perte de 150.000 francs (article 3).

Il y des mines de fer dont les concessions se trouvent sur le territoire des communes de La Buissière, de Thy-le-Château, Berzée et Gourdinnes (article 4 n° 2).

Le fond social est fixé à 720.000 francs représenté par 144 actions de 5.000 francs chacune (article 6).

Le tout est établi à la limite des communes de Leernes, Thuin et Mont-Sainte-Geneviève dont en voici l'énumération :

- 1- Une usine à fer établie sur une surface de 6 ha 98 a 51 ca dont 3 ha 41 a 10 ca entouré de mur longeant la Sambre et contenant un haut fourneau au coke de 14 m d'élévation, une soufflerie et machine à vapeur faite en Angleterre de la force de 70 chevaux.
- 2- Un deuxième haut fourneau au coke de 12 m d'élévation avec soufflerie et machine à vapeur de 40 chevaux.
- 3- Un haut fourneau au bois de 7 m 50 soufflé par une machine hydraulique de 16 chevaux.



Ces trois hauts fourneaux ont chacun une halle spacieuse avec tous les éléments de fonderie tels que séchoirs, fosses, grues, cubilots, four à réverbère, etc. ...

48 fours à coke, 2 lavoirs de mines, 1 bocard (machine servant en métallurgie à écraser les minerais et à produire des poudres très fines).

1 vaste bâtiment renfermant un alésoir horizontal composé de trois trains activés par une machine à vapeur de 14 chevaux.

1 bâtiment à étage servant d'atelier aux forgerons, modeleurs, charpentiers et tourneurs à la main.

1 petit bâtiment renfermant un tour mû par une roue hydraulique.

1 grand bâtiment renfermant les magasins, des bureaux et plusieurs autres pièces.

Plusieurs bâtiments à différents usages.

1 habitation de maître avec jardin potager et d'agrément, pièce d'eau, écurie, remises, buanderie, etc. ...

1 maison de concierge avec remise et écurie.

6 maisons pour chefs ouvriers avec accès en dehors de l'enclos.

1 jardin contigu à l'établissement de 20 a 57 ca.

2 parties de terrain pour dépôt de laitier, lune de 1 ha 71 a 10 ca, l'autre de 24a 4 ca.

2 étangs de 21 a 10 ca, l'ensemble alimenté par un ruisseau intarissable.

Les concessions de mines de fer sur le territoire de la commune de La Buissière à 2 lieues et demi de Hourpes, d'une superficie de 202 ha 90 a 65 ca avec bâtiment et machine à vapeur, établies sur la minière accordé par ordonnance du roi des Pays-Bas le 16 août 1827. Les 2/5 d'une concession sur le territoire de Thy-le-Château, Berzée et Gourdinnes à 9 lieues de Hourpes ayant une superficie de 687 ha 17 a 91 ca accordée par ordonnance royale le 5 janvier 1829.

Une métairie à proximité de l'usine sur le territoire de Thuin composée d'un vestibule, 3 pièces au rez-de-chaussée avec cheminée en marbre, une autre avec four et bouloir, cave, 4 pièces à l'étage, grenier, grange, écurie pour 18 chevaux, une étable, jardin, cour et verger, l'ensemble contenant 2ha 76a 20ca.

Une maison avec rez-de-chaussée et étage, fournil, étable, cave, grenier, le tout couverte en ardoises avec cour, jardin et vergers plantés d'arbres d'une contenance de 16 a 50 ca ainsi qu'une parcelle de terrain de 16 a 30 ca.

Une maison sur la commune de Mont-Sainte-Geneviève composée de plusieurs pièces au rez-de-chaussée, fournil avec four, 1 étable, 1 cave, place à l'étage avec grenier, couverte en ardoises et vergers plantés d'arbres fruitiers d'une contenance de 47 a 27 ca.

Une maison avec dépendances, jardin et verger de 24 a 6 ca.

Un verger de 65 a 80 ca.

Un verger de 57 a 40 ca.

Une prairie de 67 a 60 ca provenant de la pièce pré Félix.

Une autre prairie de 67 a 13 ca.

Une collection de modèles pour moulage en bois et en fer.

Matériel roulant et de réserve.

Les matières et objets d'approvisionnement.

Un appareil complet d'une machine à vapeur de 40 chevaux plus diverses pièces ; un volant, 1 bielle, trois tuyaux alésés pour travaillantes de pompe, un chariot, pompe à incendie, suivent alors toute une série d'articles pour le bon fonctionnement de l'entreprise.

D'après « Défi nature », c'est pendant la guerre 1914-1918 que les hauts fourneaux furent fortement endommagés, les laminoirs furent reconstruits au début des années 20, mais la société ne retrouva jamais son rythme de production, elle fut déclarée en faillite en 1928.

L'entreprise fut ensuite rachetée par le baron Coppée. En 1936, le matériel quasi neuf fut démonté et transféré par bateaux en Irlande.

Aujourd'hui, quelques familles sont encore installées dans une rangée de petites maisonnettes à proximité du château.

Dans un tout autre genre mais dépendant de l'industrie du fer, on trouve dans le livre de Willy Guerlement « Anderlues au fil du temps » dans le tome II en page 240 que le métier de cloutier a depuis longtemps disparu. Pourtant sous le règne de Marie-Thérèse d'Autriche vers 1763, la clouterie avait pris un

essor considérable. Pour satisfaire les commandes de l'étranger, on avait des cloutiers des rendements jamais atteints.

Mont-Sainte-Geneviève avec ses 12 ouvriers cloutiers livrait 36.000 livres de clous.

Monsanto

Dans le dictionnaire du Hainaut de Jean Deroubaix paru en 1989, on peut lire en page 494 que « *Les bois qui occupent encore plus de 50% de la surface du village ont toujours été la ressource principale de ses habitants.* »

Si de nombreux foyers se sont chauffés au bois, ce n'était sûrement pour eux qu'un bien faible revenu. Et si la population était pour la plupart agricole, l'hiver, elle se reconvertissait dans différents métiers. Bien peu de fermiers se sont reconvertis dans le métier du bois et quelques personnes étaient occupées dans les bois, le métier de bûcheron étant d'une certaine dextérité car l'abattage des arbres se faisait à la hache, le façonnage ainsi que le bois de chauffage avec une scie passe partout à deux mains (èrceprèsse). La confection des fagots (ourètes) employés pour le chauffage des fours à pain et anciennement dans les charbonnages pour parfaire l'étañonnage.

Le plus important des métiers du bois fut la saboterie. C'est l'hiver que les sabotiers (chabôti) travaillaient à domicile pour confectionner leurs réserves de sabots, chaussures très employées dans l'ancien temps, pour la vente dans tout le village.

Par contre dans le dictionnaire des communes en page 1.037, on peut lire : « *Finally, la chance de Mont-Sainte-Geneviève réside peut-être dans l'installation toute récente d'un parc industriel qui a vu notamment l'implantation en 1972 du premier centre européen de recherches et d'essais dans le domaine de l'agriculture* ».

En effet, c'est en séance du conseil communal réuni le 4 juin 1971 que le collège échevinal donna un avis favorable pour l'installation de la firme Monsanto sur le territoire de la commune. C'est ainsi qu'une zone

industrielle a été installée sur la route de Anderlues à Lobbes presque en face du château d'eau.

Après des recherches infructueuses à la station de la Phytopathologie de l'Etat, avenue du Maréchal Juin, 13 à Gembloux ainsi qu'au Ministère de l'agriculture, Chaussée d'Ixelles, 29-31 à Bruxelles. Cette dernière me communiqua l'adresse de la firme : Monsanto Europe S.A., Avenue de Tervuren, 270 à Bruxelles pour obtenir de plus amples renseignements concernant cette fameuse entreprise en question.

Il me fut répondu très aimablement, dont voici la description :

« En 1972, Monsanto a ouvert un centre d'études et d'essais agricoles à Mont-Sainte-Genève. De taille modeste, ce centre qui employait deux personnes, comprenait des serres, des bureaux et des champs sur lesquels Monsanto étudiait les effets de ses produits phytosanitaires, principalement des herbicides sur les grandes cultures européennes.

Par suite de l'expansion rapide des activités agrochimiques de Monsanto, ce centre est devenu inadapté aux besoins de la société et les activités de recherche agronomiques ont été transférées en 1980 au centre de recherche européen de Monsanto à Louvain-la-Neuve.

L'expérimentation sur le terrain des spécialités phytosanitaires a elle aussi été transférée sur un autre site plus vaste près de Louvain-la-Neuve. »

Ce centre était situé sur la route de Thuin reliant Lobbes à Anderlues, donc sur les Bonniers presque en face du château d'eau. Il fut vendu à usage commercial.

Voilà donc ce premier centre de recherches européennes occupant seulement deux personnes qui n'aura vécu seulement 8 ans dans le village. La chance de Mont-Sainte-Genève fut de bien courte durée.

Charbonnage

Le « *charbon de terre* » appelé ainsi pour le différencier du charbon de bois ou également la houille, était connu semble-t-il dès la plus haute antiquité (1). C'est ainsi que déjà en 1251, l'abbé de Lobbes et l'évêque de Cambrai se partagèrent moitié, moitié les houillères de Gilly. En 1274, l'abbé de Bonne Espérance mentionna dans une chronique le droit d'exploiter du charbon de terre à Houdeng-Goegnies et Haine, un droit cédé à l'abbaye par les seigneurs de la région.

Mais il fallut la naissance de la grande industrie au 18^{ème} siècle et son essor considérable au 19^{ème} siècle pour provoquer l'extraction de la houille sur une grande échelle, ce qui nécessita une main d'œuvre très importante.

Malheureusement, ce fut un métier bien pénible et on ne compte plus les catastrophes qui endeuillèrent bien des familles. De plus les dirigeants des mines (les barons de la gayette) toujours avides de gains plus importants, utilisèrent beaucoup d'enfants pour les travaux souterrains. Nous n'en prendrons pour preuve qu'un extrait particulièrement significatif d'un ouvrage rédigé en 1868 par le secrétaire des houillères françaises, Amédée Burat, qui prônait cette pratique jugée scandaleuse aujourd'hui au travers de quelques arguments qui se passent de commentaires :

« Il n'y a là aucune condition de travail qui puisse nuire à la santé ou au développement des enfants. Bien au contraire, ce sont des exercices qui les fortifient et leur donnent le goût du travail.

A mesure que l'enfant grandit, toute son ambition est d'arriver successivement aux postes les mieux rétribués, afin de devenir le plus tôt possible mineur, soit au charbon, soit au rocher.

L'enfant accomplit dans ces mines une besogne utile et proportionnée à ses forces ; s'il n'est plus là, il faudra le remplacer par un adulte qui coûtera plus cher et sera lui-même enlevé à un travail plus essentiel. La famille, qui obtenait de son enfant une rétribution de 75 centimes à 1.25 franc par jour, se trouvera appauvrie et plus gênée. Enfin, l'initiation au métier de mineur, par les habitudes contractées dès l'enfance, sera moins active et le recrutement des mines, si essentiel à l'intérêt général, pourra en souffrir. »

(Extrait du livre « *Les gueules noires* » de Michel Delwiche et Francis Groff, page 89 et 90).

Durant des siècles, les conditions de travail furent si pénibles que les témoignages les plus anciens font tous état d'un métier inhumain à nul autre pareil :

« Le travail des charbonniers n'a pas de semblance avec aucun autre tant à cause des ténèbres qui l'environnent que de la fatigue et grand labeur que l'arrachement du charbon de houille demandé. L'ouvrier attaché à la veine, que l'on nomme picqueur, n'a pour soy mouveoir qu'un estroit couloir où il est comme couchié ; aucunes fois, il doit ramper à la semblance d'une beste et ne peut souvent que difficilement courber ses bras et sa teste. Il n'est personne qui ne recongnaisse aussi que sans estre élevé et habitué à ces fosses, on ne pourrait y rester deux heures par l'eau et les vapeurs sulphureuses qu'elles renferment en grandes abondance. » (Mémoires du Hainaut, 164 et *Les gueules noires* page 135 et 136).

En Belgique, il fallut attendre le décret du 3 janvier 1813 pour que aucun enfant en dessous de 10 ans ne puissent plus travailler dans les mines. En 1914 est promulguée la loi interdisant d'employer des enfants de moins de 14 ans pour les travaux souterrains. En 1937, la même interdiction concernait les enfants de moins de 15 ans ; en 1958 ceux de moins de 16 ans et en 1972, la loi interdisait l'utilisation dans les mines des garçons de 16 à 18 ans.

Toutes ces explications afin de se souvenir du travail pénible du mineur.

Devants les besoins de plus en plus importants, les patrons charbonniers ont du étendre leurs concessions. C'est dans un rapport de la députation permanente en session de 1837, qu'on signale les demandes de concession pour l'exploitation du sous sol.

Le 24 janvier 1837, les demandeurs furent Goffart, Houtart, Thon, Tison, Goffin et Quinart de Marchienne-au-Pont pour des concessions sur Anderlues, Buvrines, Fontaine-l'Evêque, Landelies, Leernes et Mont-Sainte-Geneviève, Sars-la-Buissière, Thuin (nord de la Sambre) et Biennelez-Happart. L'étendue de la concession demandée était de 9.966 ha 68 a 29 ca.

Le 21 février 1837, ce furent les demandeurs Lefebvre, Meuret de Tournay pour des concessions sur les communes de Anderlues, Carnières, Fontaine-l'Evêque, Forchies-la-Marche, Leernes, Piéton et Mont-Sainte-Genève. L'étendue de la concession était de 6.897 ha 74 a 03 ca.

Pour Mont-Sainte-Genève, c'est en 1911 au cours des sondages qui furent effectuées par les charbonnages de Courcelles, qu'une couche de charbon gras avait été repérée à une profondeur de 800 mètres. Ces sondages eurent lieu entre le hameau dit « Pont Jaupart » et la ferme de Mont-Fayt. L'exploitation n'a pas eu lieu, la guerre de 1914-1918 a contrarié les plans qui ont été abandonnés après celle-ci. La borne repère se trouve toujours dans la prairie de Wilmut à la Haute-Bise.

Une nouvelle concession de 649 ha a été accordé aux charbonnages de Ressaix le 16 février 1925. Cette concession est sise sous le territoire d'Anderlues, Binche, Buvrines, Epinois, Leval-Trahegnies et Mont-Sainte-Genève. Elle est dénommée « Concession de la Vaucelle ».

- (1) Dans « La Nouvelle Gazette » du samedi 17 août 1996, on renseigne que c'est un édit de Guillaume le Conquérant en 1066 qui concerne déjà l'exploitation des mines de charbon de Newcastle (une ville de Grande Bretagne connu encore actuellement pour son exportation de houille). Dans un mémoire sur la découverte du charbon de terre dans le pays de Liège, M. de Villenfagne contredisant une opinion accréditée qui fixait cette date à 1198, la fait remonter à l'année 1049. Selon Villenfagne, les houillères du Hainaut n'auraient été exploitées que longtemps après celle du pays de Liège.

Martial Durant

(à suivre)